

### Compte Rendu Succinct

#### Séance du 23 février 2010

L'an deux mille dix et le vingt trois février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BRENOT.

Nombre de membres : En exercice : 33 - Présents : 27 - Votants : 31

Date de convocation : 16.02.2010 - Date d'affichage ou notification : 26.02.2010

<u>Etaient présents</u>: M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. LEROY Pierre - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie — M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - M. RUET Guillaume - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Melle OUARTI Farah - M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absentes excusées : Mme WEBER Patricia - Melle BOUTEILLE Isabelle.

<u>Absents excusés représentés</u>: Mme AUBERTIN Annie (pouvoir à Mme BEAUDOUVI Anne-Marie) — Melle FEVRE Déborah (pouvoir à Melle OUARTI Farah) - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à M. LEGRAND Louis) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. PREIONI Christian).

A été nommée secrétaire : Mademoiselle OUARTI Farah.

-----

# A - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-27 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

1. Construction d'une médiathèque : avenant n°1 au marché maîtrise d'œuvre

Suite à la demande du maître d'ouvrage de réaliser un bâtiment conforme aux normes BBC, le programme de l'opération est actualisé afin d'intégrer des travaux supplémentaires concernant notamment l'isolation, le chauffage et l'environnement.

2. <u>Marché « fabrication et livraison des repas en liaison froide pour les écoles et</u> centre de loisirs »

Le marché est attribué à l'entreprise S.A. DESIE.

-----

## **B – DELIBERATIONS**

#### I – AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

**A ADOPTE** par 24 voix pour et 7 abstentions, les budgets primitif et annexe de la ZAC 6 NA de l'exercice 2010, comme suit :

1 400 000 €

1 - budget primitif

Fonctionnement:

- Rece	ettes 10 286 000 €
- Dép	enses 10 286 000 €
Investissement :	
- Rece	ettes 2 948 900 €
- Dép	enses 2 948 900 €
2 - budget annexe de la ZAC	C 6 NA
- Rec	cettes 1 400 000 €

Dépenses

**A DECIDE** par 24 voix pour et 7 abstentions, de fixer comme suit, les taux d'imposition communaux pour l'année 2010 :

taxe d'habitation : 11,30 %
taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,70 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,54 %

**A AUTORISE**, par 24 voix pour et 7 abstentions, le Maire à inscrire une provision de 225 222 € suite au litige relatif au dossier l'I.T.E. concernant la requête du GRAND DIJON devant le Tribunal administratif.

A DECIDE à l'UNANIMITE d'attribuer une avance sur subventions 2010, comme suit :

Association Chevigny Saint Sauveur Handball : 20 000 €.

**A PROPOSE** à l'UNANIMITE de fixer le tarif de location de l'Ogive pour le spectacle « LA NUIT DES RIRES » du 26 février 2010, à 1 € par billet vendu.

**A PROPOSE** par 16 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions, de fixer le tarif de location de l'Ogive pour le spectacle intitulé « La Grande Symphonie de BREL » le samedi 12 juin 2010, à 1 000 €.

**A ACCEPTE** à l'UNANIMITE de fixer les tarifs du séjour organisé par le club jeunesse du centre social et culturel organisé au Gîte de la Combes d'été à BAUBIGNY, du 12 au 16 avril 2010, pour 16 jeunes, en prenant en compte le quotient familial.

**A DONNE** à l'UNANIMITE son accord pour que les enfants fréquentant le stage « CIRQUE, ARTS PLASTIQUES ET MUSIQUE » organisé par l'Office Culturel Chevignois à la Maison de Corcelles en juillet, prennent les repas en commun avec les enfants du Centre de loisirs, au prix de 3,96 €/enfant/jour.

## II - PERSONNEL COMMUNAL

**A DONNE** à l'UNANIMITE son accord pour la mise en place d'un document unique, conformément au décret n° 2008-1347 du 17 décembre 2008 renforçant l'obligation des employeurs à prendre toutes les mesures en vue d'informer les travailleurs sur les risques pesant sur leur santé et leur sécurité au travail, A AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or et A SOLLICITE une subvention au Fonds National de Prévention.

#### III – URBANISME – TRAVAUX

**A EMIS** à l'UNANIMITE un avis favorable à la nouvelle répartition financière du P.A.E. (Plan d'Aménagement d'Ensemble) de la zone d'urbanisation ouest, et à son échelonnement en trois versements, du fait de la création de la ZAC « Les Poètes ».

**A AUTORISE** par 24 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, la signature du compromis de vente concernant l'îlot n°4 situé en bordure de la RD n°107, en partie nord de la ZAC 6 NA, avec la Société Sainte Jeanne, pour un prix de 75 € HT/m².

**A AUTORISE** à l'UNANIMITE la passation et la signature par le Maire d'un avenant n°2 en moins-value pour l'opération de réhabilitation et d'extension de la piscine municipale avec l'entreprise PROTOY.

**A AUTORISE** à l'UNANIMITE la passation et la signature par le Maire d'un avenant n°2 pour l'opération de réhabilitation et d'extension de la piscine municipale avec l'entreprise DEL TOSO, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres.

**A DECIDE** à l'UNANIMITE de faire les travaux de la réhabilitation complète des couvertures zingueries de la salle Jean Froussart destinée aux diverses associations chevignoises, et a SOLLICITE le concours financier du Conseil Général, au titre du Dispositif 2010 de Soutien à l'Economie par Appui à l'investissement communal et intercommunal.

**A EMIS**, à l'UNANIMITE, un avis favorable à la demande présentée par la société industrielle AMORA MAILLE qui souhaite obtenir l'autorisation d'exploiter une activité de fabrication et de conditionnement de condiments sur le site de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, rue des Serruriers, sous réserve :

- o Que les dispositions de la « Loi sur l'eau » soient respectées et que l'environnement soit préservé.
- o Rappelle l'utilité de créer, en raison de la circulation des poids lourds qui en découlera, le contournement de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR reliant la route de Dijon au boulevard de l'Europe et déclassant la route départementale (boulevards Yan Pallach et S. Allande).
- Rappelle le manque de voies structurantes dans l'Est dijonnais pour la circulation des poids lourds, et l'augmentation du trafic des rues Jean Moulin, de Tavaux et de l'Europe.
- Demande que l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2010 adressé à la Société AMORA MAILLE SA, soit scrupuleusement respecté.

### IV – AFFAIRES GENERALES

**A DEMANDE**, A L'UNANIMITE, aux autorités académiques de surseoir aux mesures de carte scolaire annoncées dans l'attente d'éléments nouveaux pouvant influer sur les effectifs scolaires de la rentrée 2010.

Fait à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR. le 25 février 2010

Le Maire,

L. BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.